

## Point sur les négociations

### Egalité Homme-Femme : Une victoire SNECA

Nous avons obtenu :

- Un engagement de la Direction à atteindre la note maximale de l'indice **PENICAUD** sur l'«Ecart de rémunération Homme/Femme» en 3 ans.
- Une enveloppe de **80 000 euros** spécifique sur 3 ans.
- Un budget qui ne s'impute pas sur l'enveloppe de **NAO**.

⇒ **Le SNECA a signé cet accord.**

### Intéressement : Négociation en cours

L'accord 2019–2021 a permis d'atteindre un bon niveau d'intéressement !

Ce que nous demandons pour ce nouvel accord :

- Des indicateurs mesurables, **atteignables**, voire dépassables et sur lesquels les salariés puissent **réellement influencer**.
- Une **pondération** des indicateurs **représentative** de notre cœur de métier :  
40% RUN                      30% Build                      30% vie de l'entreprise
- **Une enveloppe qui puisse** tendre vers les 20% de la masse salariale (actuellement plafonnée à 15%).
- **Un rééquilibrage dans la répartition** de l'enveloppe, permettant une réévaluation de l'intéressement pour les plus bas salaires.
- **Une augmentation de l'abondement sur le PERCOL** et une incitation à utiliser ce dispositif en boostant le pourcentage de participation de l'entreprise.